

## Bibliothèque

Gérard De Nerval



Cette carte vous permet d'emprunter tous types de documents pour une cotisation annuelle de **15 €** par famille (règlement en espèce ou chèque à l'ordre du trésor public).

Merci de présenter une pièce d'identité

### ADHERENT ADULTE 1

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

.....

Ville .....Code postal.....

Tél .....

Mail .....

### ADHERENT ADULTE 2

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Je m'engage à respecter le règlement intérieur affiché dans la bibliothèque et certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

*Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les prêts de documents. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées du service. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.*

Date et signature

## AUTORISATION DU PARENT OU TUTEUR POUR LES MINEURS

*J'autorise mon enfant à s'inscrire à la bibliothèque, emprunter des documents, jouer dans l'espace jeux, consulter internet (avec l'accompagnement d'un adulte jusqu'à 11 ans)*

**La bibliothèque ne se substitue pas à un mode de garde. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

Signature

### ENFANT (- 18 ans)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Ville ..... code postal.....

Tél .....mail.....

### ENFANT (- 18 ans)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### ENFANT (- 18 ans)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### ENFANT (- 18 ans)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

## ESPACE LUDOTHEQUE

### JOUER SUR PLACE

Il est possible de jouer librement sur place avec les jeux de société (en respectant les autres lecteurs) aux heures d'ouvertures :

- selon possibilité (Si les conditions de sécurité ne sont plus effectives, le personnel se réserve le droit de limiter le temps de présence des adhérents)
- dans le respect de la vie en collectivité (mauvais joueurs s'abstenir !)

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte, au-delà ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

### REGLES POUR LE PRET DES JEUX

Etre adhérent à la bibliothèque

- 1 jeu par famille pour 15 jours maximum (par respect pour tous, ce délai doit être tenu)
- Un adulte doit être présent lors du 1<sup>er</sup> prêt de jeux
- L'emprunteur s'assure que le jeu est complet avant de l'emprunter
- Pour le retour les jeux sont contrôlés devant l'emprunteur
- Les jeux sont prêtés sans piles
- En cas de perte de pièces, jeux abîmés, perdus ou non restitués l'emprunteur doit procéder au remplacement, ou rachat du jeu si besoin.
- Le prêt est sous la responsabilité de l'adhérent qui est le représentant légal de l'emprunteur
- La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu